



COMMUNE DE LA ROQUE-ESCLAPON

PLAN LOCAL D'URBANISME

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Projet de PLU arrêté par DCM du 11.10.2018

Projet approuvé par DCM du **29.10.2019**





PLU DE LA ROQUE-ESCLAPON

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PRÉAMBULE – Le cadre juridique et réglementaire	4
AXE 1. SOUTENIR ET REDYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE	7
1. Soutenir l'activité agricole	8
2. Conforter le tourisme	9
3. Permettre le développement de l'offre artisanale et des commerces	10
AXE 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ	13
1. Permettre une croissance démographique adaptée au caractère villageois	14
2. Favoriser la diversification du parc de logements	15
3. Une urbanisation maîtrisée pour redonner une forme urbaine cohérente	16
4. Préserver le patrimoine bâti et valoriser les espaces urbains	17
AXE 3. PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ	21
1. Préserver les ressources naturelles	22
2. Préserver la biodiversité et les paysages naturels	23
3. Prendre en compte les risques et les nuisances	24
4. Prendre en compte le développement durable	25
SYNTHÈSE DU PADD	27

PRÉAMBULE – LE CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

1. La place du PADD dans le Plan Local d'Urbanisme

Le diagnostic élaboré a permis de mettre en exergue les atouts/points faibles, ainsi que les besoins et enjeux de développement du territoire communal.

Ces besoins et enjeux s'inscrivent dans le cadre défini par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), la Loi Urbanisme et Habitat (UH), la Loi Grenelle I, la Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE- Grenelle II), la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF), et sont nécessairement liés au principes de Développement Durable.

Le PLU présente le projet communal par le biais du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) tout en restant un instrument de gestion de l'espace.

2. Définition du PADD

L'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme définit le PADD selon les termes suivants :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1°. Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2°. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles ».

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le projet communal regroupant les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement.

Il est construit à partir :

- des constats et enjeux mis en évidence par le diagnostic,
- des objectifs retenus par les élus à partir du projet politique,
- des objectifs de croissance démographique, des disponibilités foncières du territoire,
- des débats et éléments mis en avant lors des ateliers de travail thématiques réalisés en concertation avec les habitants et les personnes publiques associées,
- des documents cadres en cours d'élaboration, à savoir le SCoT de la Dracénie, qui fixent des objectifs en matière de développement urbain, économique, démographique, écologique.

Illustration de la volonté de la commune de maîtriser et définir son développement de manière durable et cohérente, le PADD se doit de répondre aux besoins de développement de la Roque-Esclapon par une gestion économe, équilibrée et durable de l'espace.

Chaque orientation se décline en actions qui permettront d'articuler des visions à court et moyen termes de l'évolution de la commune mais aussi de spatialiser les grandes orientations d'aménagement.

Le PADD servira de base à l'établissement du rapport de présentation, du plan de zonage et du règlement qui constituent les autres pièces du PLU.

Dans la délibération du 11 décembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU, la commune a énoncé les objectifs principaux suivants :

- Dynamisation et revitalisation du village par l'accueil de nouveaux commerçants et artisans ;
- Création d'une éventuelle zone artisanale ;
- Développement de l'agriculture, du tourisme lié au potentiel important que constitue le patrimoine du village ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie remarquable de la Roque-Esclapon.

Pour répondre à ces objectifs, le PADD de la Roque-Esclapon se décline en 3 axes principaux et 11 orientations.

AXE 1. SOUTENIR ET REDYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

1. Soutenir l'activité agricole
2. Conforter le tourisme
3. Permettre le développement de l'offre artisanale et des commerces

AXE 2. MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Définir un développement démographique adapté au caractère villageois
2. Favoriser une diversification du parc de logements
3. Une urbanisation maîtrisée pour redonner une forme urbaine cohérente
4. Préserver le patrimoine bâti et valoriser les espaces urbains

AXE 3. PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

1. Préserver les ressources naturelles
2. Préserver la biodiversité et les paysages naturels
3. Prendre en compte les risques et les nuisances
4. Prendre en compte le développement durable



AXE 1. SOUTENIR ET REDYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

La Roque-Esclapon est une commune résidentielle avec 65,4% des actifs qui travaillent en dehors de la commune. La commune a une économie avant tout agricole et touristique

La Roque-Esclapon souhaite soutenir et diversifier l'activité économique locale pour créer des emplois et inciter les Roquois à consommer sur place.

ORIENTATION 1

Soutenir l'activité agricole

ORIENTATION 2

Conforter le développement touristique

ORIENTATION 3

Permettre le développement de l'offre artisanale et des commerces



AXE 1. SOUTENIR ET REDYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

1. SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et du PADD, un atelier spécifique concernant les enjeux agricoles a été organisé en présence des exploitants agricoles de la commune et des acteurs locaux (Chambre d'agriculture, DDTM, ONF, SAFER).

L'objectif est de préserver et de soutenir l'activité agricole par plusieurs approches :

- conserver un lien avec la terre et l'environnement naturel de la commune,
- préserver des emplois non délocalisables et le cadre de vie qui fait l'identité de la commune
- affirmer le rôle des espaces agricoles comme zone coupe feux
- préserver la biodiversité,
- maintenir une certaine perméabilité des sols et donc réduire le risque de retrait/gonflement des argiles

1. Maintenir et renforcer les surfaces agricoles

L'activité agricole sur la commune est présente et dynamique. Elle est essentiellement dominée par de la prairie (fourrages, pommes de terre, etc.).

Le foncier agricole est limité et la recherche de terres agricoles cultivables est aujourd'hui un enjeu majeur pour les exploitants de la commune qui souhaitent agrandir leurs exploitations ou bien de jeunes exploitants souhaitant s'installer sur le territoire.

Pour répondre à cet objectif, il convient également de valoriser les friches agricoles identifiées par la commune et par la Chambre d'Agriculture du Var.

Les producteurs situés sur la commune de la Roque-Esclapon peuvent produire les produits labellisés ci-dessous :

- Miel de Provence (IGP)
- Agneau de Sisteron (IGP)

Les enjeux de maintien de l'activité agricole sur le territoire sont également liés à l'accès à la ressource en eau. L'objectif pour la commune serait de bénéficier du projet de retenue d'eau du Défens (projet à l'étude par la Chambre d'Agriculture du Var et

le Département du Var) pour augmenter ses ressources en eau dédiées à l'irrigation de terres agricoles.

2. Encourager la diversification de la production agricole

La commune souhaite diversifier le type de production agricole sur son territoire.

Elle souhaite notamment accompagner l'implantation de jeunes agriculteurs présentant un projet d'élevage de vaches laitières avec transformation du lait en fromage.

3. Permettre le développement du sylvo-pastoralisme

Il convient de permettre le maintien et le développement des parcours d'élevage sur la commune.

La filière doit être confortée, profitant notamment des secteurs de pâturage du plateau de Canjuers.

Cette orientation répond aussi à une préoccupation en terme d'entretien des forêts et des pâturages, largement présents sur La Roque-Esclapon.

4. Encadrer le développement de l'accueil touristique en milieu agricole

Il s'agira ainsi de permettre un changement de destination aux bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés pour l'activité, tant que cette nouvelle destination n'entre pas en concurrence avec l'activité agricole de l'exploitation (le tourisme ne devra pas constituer l'activité principale), pour :

- l'accueil touristique, des activités agritouristiques, etc.
- la vente sur place de produits de l'exploitation
- développer une activité économique dans le respect des paysages et de l'environnement agricole...

L'objectif est d'offrir aux agriculteurs la possibilité de compléter leurs activités par l'accueil de visiteurs (créations de lieux de vente en direct de produits locaux, de restauration, de petits hébergements).

AXE 1. SOUTENIR ET REDYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

2. CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'offre touristique de la Roque-Esclapon se caractérise essentiellement par un tourisme de pleine nature (vol libre, parcours de randonnée, vélo, etc.).

De plus, la Roque-Esclapon bénéficie de l'offre touristique du grand territoire : la commune est située aux portes du Parc Naturel Régional du Verdon et souhaite intégrer le PNR d'ici 2023.

L'objectif est de développer ce secteur d'activité et conforter le positionnement touristique en renforçant les filières présentes (tourisme sportif, activité de pleine nature).

1. Mettre en valeur et protéger le patrimoine naturel, historique, culturel et agricole

La commune bénéficie d'un patrimoine naturel de qualité. Le développement d'un tourisme vert, peu impactant pour la faune et la flore, sera privilégié.

L'image de la commune est façonnée par son histoire agricole, encore présente sur le territoire et à travers les hameaux.

La valorisation des hameaux agricoles et du petit patrimoine (patrimoine vernaculaire) peuvent faire l'objet de circuits touristiques (sentiers / chemins) à thème.

Les éléments patrimoniaux seront identifiés dans le cadre du PLU car ils participent à l'attractivité et la diversité du paysage roquois.

La commune souhaite également maintenir l'offre touristique sportive présente sur son territoire en identifiant les terrains réservés aux activités de vol libre.

2. Développer et diversifier l'offre en hébergement touristique

Le développement de l'activité touristique constitue un enjeu pour l'économie locale, d'autant plus qu'il participe à la diversification du tissu économique, à la création d'emplois non délocalisables et au développement de l'attractivité globale (économique, résidentielle et touristique)

Si le grand territoire compte un nombre significatif de sites, d'équipements de loisirs et de tourisme attractifs (le Verdon à Vélo, le PNR du Verdon, etc.), la commune ne possède pas d'équipements majeurs à l'exception de son camping municipal.

L'intégration de la commune au PNR du Verdon sera un atout majeur pour la commune en terme de communication.

La commune souhaite développer son attractivité touristique et doit pour cela renforcer son offre en matière d'hébergements touristiques.

L'enjeu du développement de l'offre en matière d'hébergement touristique est aussi bien quantitatif que qualitatif. Il est important de pouvoir proposer un nombre plus important de places d'hébergements mais également de diversifier la gamme proposée (hébergements insolites, campings à la ferme, etc.).

Le développement de l'offre doit se faire aussi bien dans le village que sur le territoire et doit proposer une gamme diversifiée, dont l'hôtellerie.

La commune a pour objectif d'étendre son camping municipal.

AXE 1. SOUTENIR ET REDYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE

3. PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE ARTISANALE ET DES COMMERCES

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et du PADD, un atelier spécifique concernant les besoins et les projets dans les secteurs du commerce, de l'artisanat et des services a été organisé avec les artisans et commerçants de la commune et des acteurs locaux (CD83).

Dans une logique de développement durable et pour développer l'emploi pour les actifs résidant sur la commune, l'objectif est de favoriser le confortement et le développement d'activités diversifiées.

La Commune s'est fixée comme objectifs de :

- Pérenniser et promouvoir l'offre de proximité
- Encourager l'emploi local

1. Valoriser et renforcer l'offre commerciale en place

La croissance démographique représente un enjeu majeur pour la commune. Celle-ci devra permettre le maintien des commerces et services de proximité déjà en place et par la même occasion permettre l'implantation de nouveaux commerçants.

L'objectif est de maintenir et développer l'emploi dans le centre ancien, pour renforcer la mixité des fonctions urbaines. Ce tissu économique constitue un point d'attrait touristique qu'il est important de maintenir.

Il convient d'accompagner le renforcement du centre et de ses extensions proches en prévoyant l'installation de petites unités commerciales et de services de proximité dans le centre ancien, en rez-de-chaussée d'immeubles.

La revitalisation économique du centre ancien doit être menée en cohérence avec une réflexion sur l'organisation du village et de sa centralité.

2. Soutenir le développement de l'offre artisanale

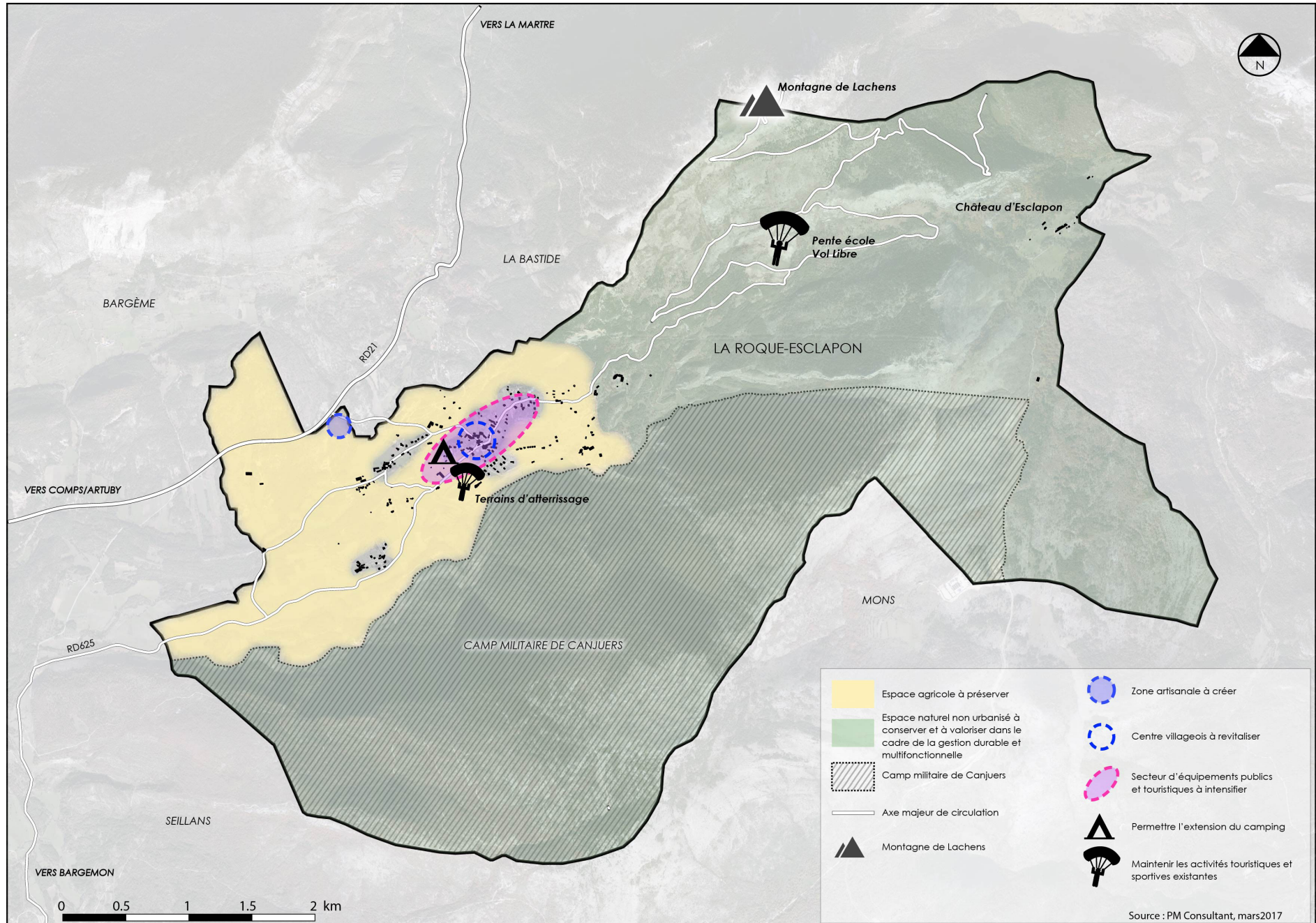
Les artisans de la commune et du territoire intercommunal rencontrent actuellement des difficultés à trouver des locaux.

La commune envisage la création d'une zone artisanale au croisement des routes départementales RD, toujours dans la recherche d'une qualité architecturale et d'intégration paysagère. La réflexion se porte sur l'entrée Ouest du village. Seuls les locaux à vocation économique seraient autorisés, le logement sera strictement interdit.

Ce projet est en phase de réflexion. La Communauté d'Agglomération Dracénoise, compétente en matière de développement économique sur le territoire intercommunale, est associée à cette réflexion.

La création d'une zone d'activités, une fois les études préalables et nécessaires réalisées, sera conditionnée par l'évolution du présent document d'urbanisme (procédure de révision allégée).

AXE 1. SOUTENIR ET REDYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE





AXE 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ

La commune de la Roque-Esclapon a pour ambition de maintenir sa croissance démographique et la commune souhaite que son développement urbain soit maîtrisé afin de préserver son caractère villageois et de respecter les grands équilibres entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants. Ce cadre de vie privilégié est un facteur important de l'attractivité de la commune qu'il convient de préserver.

ORIENTATION 1

Permettre une croissance démographique adaptée au caractère villageois

ORIENTATION 2

Favoriser une diversification du parc de logements

ORIENTATION 3

Une urbanisation maîtrisée pour redonner une forme urbaine cohérente

ORIENTATION 4

Préserver le patrimoine bâti et valoriser les espaces urbains



AXE 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ

1. PERMETTRE UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ADAPTÉE AU CARACTÈRE VILLAGEOIS

Le **scénario 1** est un scénario « frein démographique » correspondant à une croissance démographique faible. La population est estimée à **368 en 2030 habitants**, soit un gain d'environ **92 habitants nouveaux**.

Le **scénario 2** est un scénario « maîtrise du développement avec PLU ». Une augmentation de la population de l'ordre de **2%** par an équivaut à un accroissement de la population de **114 habitants d'ici 2030** (recensement 2013 INSEE). La population est estimée à **400 habitants**, soit un gain d'environ 114 habitants nouveaux.

Le **scénario 3** est un scénario au « fil de l'eau », correspondant à la tendance actuelle de croissance démographique sur La Roque-Esclapon soutenu avec une croissance de l'ordre de **2,75% par an**. La population est estimée à **454 habitants avec accroissement de la population de 168 habitants d'ici 2030**.

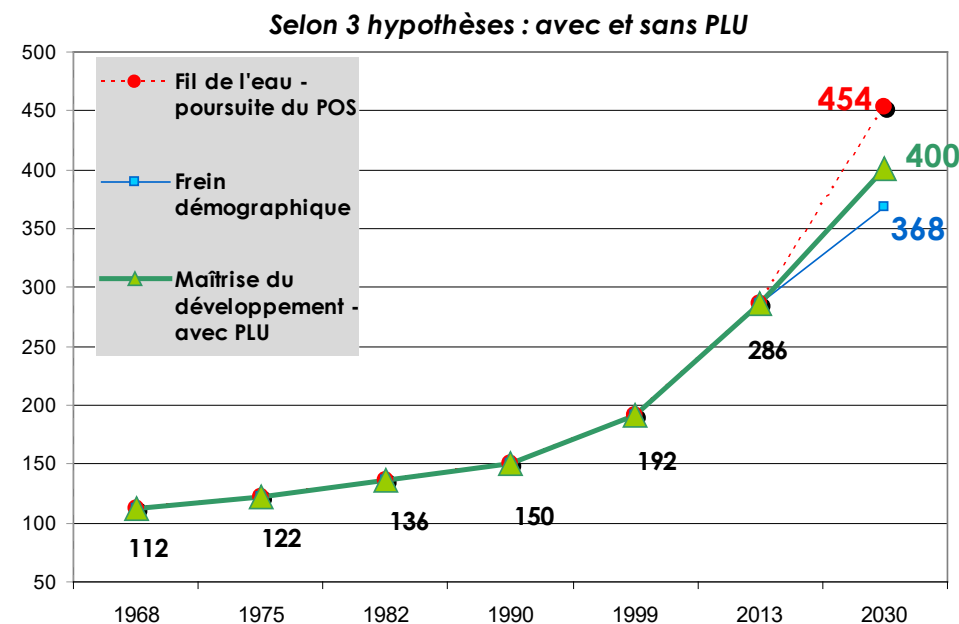
LA COMMUNE CHOISIT DE S'ORIENTER VERS «UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ» AVEC UN OBJECTIF DÉMOGRAPHIQUE DE 400 HABITANTS À HORIZON 2030

**CROISSANCE ANNUELLE DE LA POPULATION : 2%
(5 à 9 habitants/an)**

NOMBRE DE LOGEMENTS À PRÉVOIR : 3 à 4 logements par an en résidences principales et 0 à 1 logements par an en résidences secondaires

SOIT UNE CONSOMMATION D'ENVIRON 6 HA

Evolution de la population entre 1968 et 2030



	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2030
Population	112	122	136	150	192	242	286	400
Taux croissance annuel		1,23%	1,56%	1,23%	2,78%	2,60%	2,82%	2,00%
Nb d'habitants suppl.		10	14	14	42	50	44	114
Nb d'habitants suppl./an		1	2	2	5	6	7	7

**Le choix de ce scénario est en compatibilité avec le scénario de croissance démographique globale dans le cadre du SCoT de la Dracénie.*

AXE 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ

2. FAVORISER UNE DIVERSIFICATION DU PARC DE LOGEMENTS

La question du logement constitue un enjeu important. C'est l'un des facteurs essentiels du cadre de vie d'un territoire qui doit accompagner au mieux son développement économique et urbain.

Le PLU permet de prendre des dispositions afin de contribuer à maîtriser la production de logements neufs.

L'enjeu pour La Roque-Esclapon est de répondre aux besoins des habitants par une politique de diversification de l'offre de logements.

Une politique du logement basée sur 2 axes :

- *Diversifier le parc de logements*

La diversification de l'offre en logement devra se faire tant au niveau des zones d'extension urbaine que dans des espaces interstitiels stratégiques au sein du noyau villageois.

L'offre nouvelle devra favoriser la réalisation du parcours résidentiel de la population. Un effort sera particulièrement engagé envers les jeunes.

Le parc de logements, en dehors de l'enveloppe urbaine primitive, est composé en majorité de maisons individuelles, souvent de grande taille. La Roque-Esclapon souhaite favoriser la production de logements « intermédiaires ». Cette offre devra se réaliser en priorité dans les espaces urbains existants, pour éviter toute rupture de forme urbaine, et à proximité de certains axes de circulation structurants, pour faciliter les déplacements des futurs habitants vers les équipements publics, les commerces et services.

L'offre en logement social pourra être complétée par une offre de type PSLA (Prêt Social Location-Accession).

- *Maintenir une dynamique d'accueil des résidents non permanents*

La commune souhaite conforter son caractère touristique en permettant le développement d'une offre de résidences secondaires et d'hébergement touristique marchand (gîtes, hébergement insolite, chambre d'hôte, hôtellerie, etc.)

AXE 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ

3. UNE URBANISATION MAÎTRISÉE POUR REDONNER UNE FORME URBAINE COHÉRENTE

La commune est soumise à la loi Montagne qui impose un développement urbain en continuité de l'existant, sans coupure physique.

L'enjeu est de travailler sur le développement de l'habitat dans une logique de continuité des formes urbaine existantes.

Au-delà du choix des sites dans l'enveloppe urbaine de la commune, un certain resserrement de l'urbanisation est indispensable afin de préserver les espaces naturels et agricoles de la commune et d'optimiser le développement du village. Ainsi, la commune souhaite étendre de façon cohérente et maîtrisée les quartiers d'habitat, notamment sur les franges.

1. Permettre une extension mesurée et maîtrisée de l'enveloppe urbaine.

Deux secteurs d'extension urbaine sont identifiés sur La Roque-Esclapon, situés en continuité du village :

- Au nord-ouest, à l'entrée du village (Les Prés de Simon)
- Au nord-est, du noyau villageois (Rudelle)

Ils feront l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin d'encadrer leur développement urbain futur et de s'intégrer de manière générale au développement du village.

2. Optimiser le potentiel foncier au sein de l'enveloppe urbaine et permettre une densification mesurée et encadrée des espaces déjà bâtis.

Le principe de densification devra être mesuré et adapté à la morphologie urbaine du village de la Roque-Esclapon.

La commune présente encore des dents creuses au sein de sa zone urbaine ainsi que des parcelles déjà construites mais peu bâties. Il s'agit là d'un foncier pouvant être mobilisé afin de permettre une densification mesurée de l'enveloppe urbaine, sans porter atteinte au cadre paysager et naturel du village.

AXE 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ

4. PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI ET VALORISER LES ESPACES URBAINS

1. Conforter les hameaux agricoles

- *Conserver l'identité et conforter 2 hameaux*

Sur le territoire de la Roque-Esclapon, les hameaux représentent des établissements humains anciens et indépendants du noyau villageois. Ils manifestent une identité rurale forte avec des constructions qui avaient à l'origine une vocation agricole, voire religieuse (lavoir, corps de ferme, étables,...). Ces hameaux témoignent du passé rural et de l'histoire de la commune.

La commune a choisi de conforter 2 hameaux principaux sur le plan bâti, viaire et fonctionnel, en permettant un renforcement mesuré de l'habitat.

Les hameaux retenus sont :

- Hameau du Moutet (Haut et Bas)
- Hameau du Valentin

- *Réglementer l'urbanisation des hameaux*

Pour conserver l'identification des hameaux, le PLU réglementera leur urbanisation. Les extensions et nouvelles constructions devront respecter l'architecture présente et leur positionnement pourra se faire en fonction des orientations générales.

De même que pour le centre ancien, une réglementation spécifique sera mise en œuvre pour conserver la qualité architecturale et patrimoniale.

L'aménagement des 2 hameaux fait l'objet d'une **Orientation d'Aménagement et de Programmation**. Leur confortement aura vocation à permettre la réalisation d'une dizaine de constructions.



AXE 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ

4. PRÉSERVER LE PATRIMOINE BÂTI ET VALORISER LES ESPACES URBAINS

2. Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales du village (partie ancienne et récente).

Le noyau villageois comporte des caractéristiques urbaines et architecturales spécifiques aux villages provençaux qui témoignent du passé de la commune et de l'histoire de son développement urbain. Cette urbanisation contraste avec le développement pavillonnaire récent. L'objectif est de permettre la restauration et l'évolution des ensembles bâtis tout en respectant leur authenticité.

Le développement urbain doit se faire en priorité dans les espaces déjà urbanisés ou dans les espaces proches de secteurs urbanisés. Il conviendra de permettre des implantations de bâti ayant des gabarits respectant la silhouette du village, tout en travaillant sur une densification adaptée aux sites.

3. Travailler sur l'aménagement et la mise en valeur des espaces publics et des entrées de ville.

Le village de la Roque-Esclapon dispose de nombreux espaces publics souvent surdimensionnés. De ce fait l'ambiance de village est peu perceptible.

Il s'agit de mener une politique de requalification et de valorisation de ces espaces publics en lien notamment avec des objectifs de revitalisation du noyau villageois

Dans cet esprit de requalification, le traitement des entrées de ville et des espaces de stationnement feront l'objet d'une attention particulière (aménagement urbain, sécurisation, valorisation paysagère, etc.).

La place de la Fontaine sera également traitée afin de lui redonner son usage premier de place et de lieu de rencontre.

Par ailleurs, le village de la Roque-Esclapon n'est pas visible depuis l'axe majeur de circulation, la route départementale RD21. Il s'agira de travailler sur un moyen d'identification du village au carrefour de la RD21 et de la RD625 (voie menant au village). Compte-tenu de la sensibilité paysagère et des problématiques liées au

¹⁸ déplacements, **ce secteur fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de**

Programmation.

4. Préserver le patrimoine historique

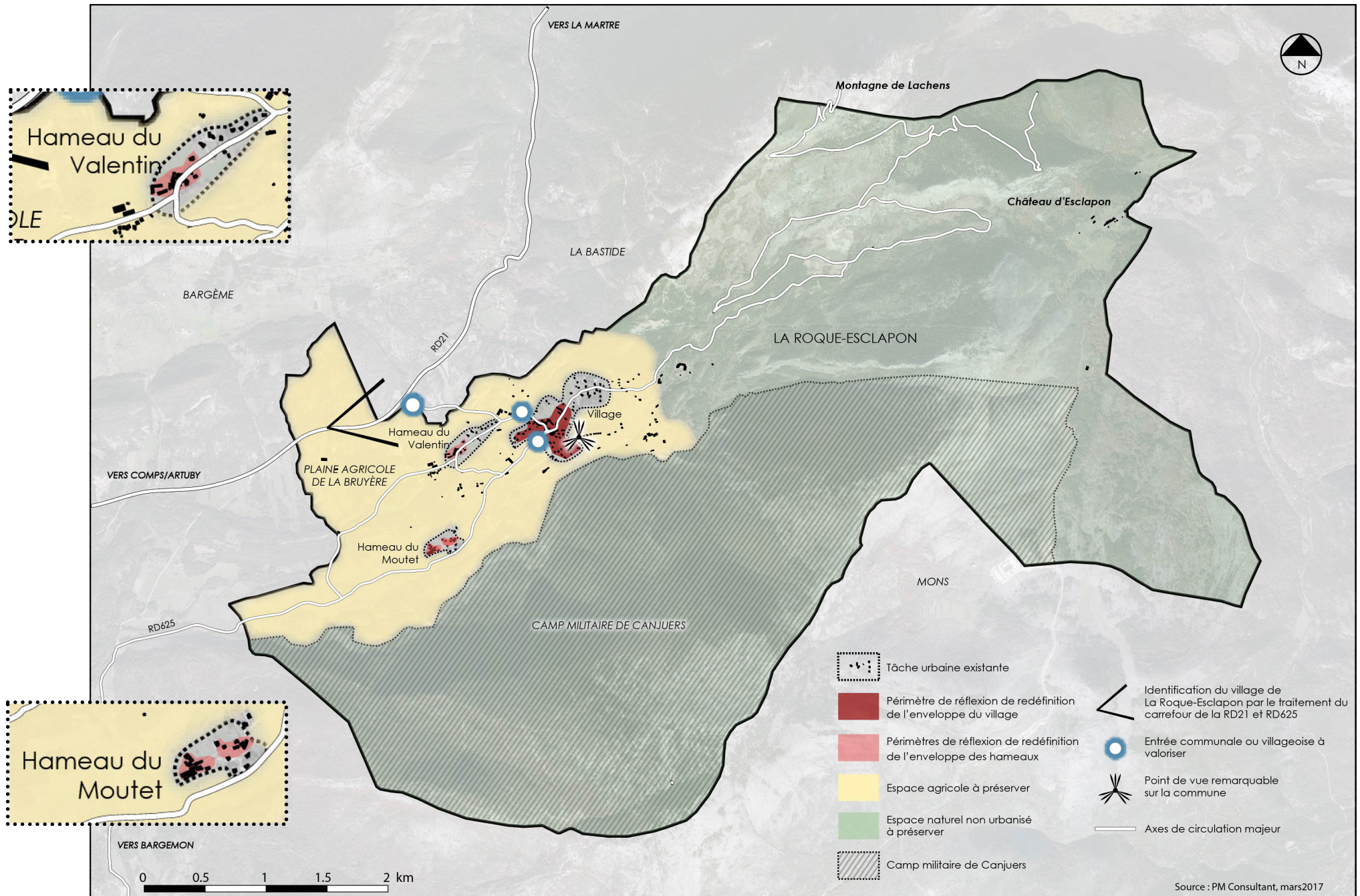
La commune de la Roque-Esclapon abrite un patrimoine vernaculaire méritant d'être protégé et entretenu. Il s'agit notamment des éléments du petit patrimoine religieux (oratoires), mais également des éléments qui servaient autrefois à la vie quotidienne, comme les lavoirs, les fontaines, les fours, etc.



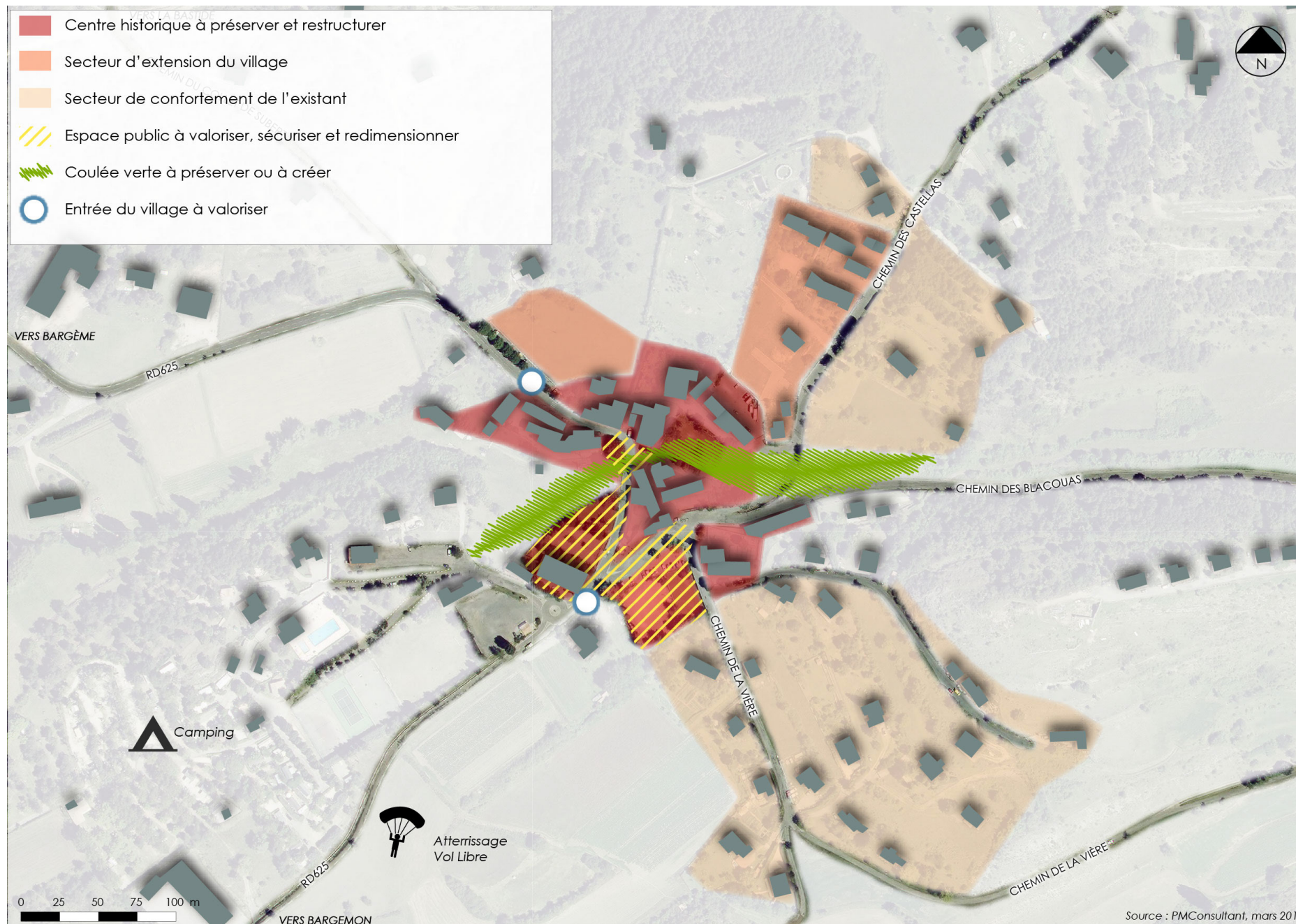
Source : PMConsultant, 2016



AXE 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ



AXE 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ



AXE 2. PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ

AXE 3. PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Un des objectifs prioritaires de la commune est de promouvoir un développement urbain et économique qui permette la préservation du cadre de vie des habitants. Il s'agit à la fois de protéger les ensembles bâtis traditionnels, de valoriser les espaces urbanisés et de préserver les espaces naturels et agricoles, garants de la diversité et de la qualité des paysages locaux et du maintien de la biodiversité.

ORIENTATION 1

Préserver et valoriser les ressources naturelles

ORIENTATION 2

Préserver la biodiversité et les paysages naturels

ORIENTATION 3

Prendre en compte les risques et les nuisances

ORIENTATION 4

Prendre en compte le développement durable



AXE 3. PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

1. PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES

1. Préserver la ressource en eau

La ressource en eau provient essentiellement des nappes karstiques et de la nappe alluviale de la Bruyère. Ces ressources présentent un bon état quantitatif et qualitatif. Néanmoins, l'augmentation de la population l'été engendre des besoins supplémentaires importants.

L'enjeu consiste donc à préserver le bon qualitatif de la ressource et à assurer sa sécurisation, notamment en :

- Adaptant le développement urbain de la commune à la ressource en eau
- Améliorant le rendement des réseaux d'eau potable, jugés insuffisants
- Conditionnant l'ouverture à l'urbanisation à la présence de réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales adaptés et de capacité suffisante. La station d'épuration actuelle présente une capacité suffisante pour absorber les besoins engendrés dans le cadre du PLU.
- Protégeant les captages

2. Protéger et valoriser la forêt

La forêt constitue à la fois un atout paysager, un atout écologique et une ressource à valoriser.

Afin de préserver les grands paysages forestiers, l'enjeu est de maintenir le caractère naturel et boisé de ces espaces..

La forêt présente un intérêt pour le tourisme et les activités de plein air.

Le développement de ces activités (randonnées...) passe par une limitation et un encadrement de la fréquentation afin de préserver la fonctionnalité écologique des milieux.

Enfin l'exploitation de la forêt, qui représente une ressource à valoriser, doit se faire de manière durable et favorable à la biodiversité : essences variées, maintien de milieux ouverts, interdiction des coupes rases...

3. Encourager les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables à partir des ressources du territoire (potentiel solaire, biomasse...)

La consommation d'énergie sur la commune est due principalement au secteur du transport et du résidentiel. La réduction de la consommation d'énergie sur ces postes passe par :

- La mise en place d'alternatives à la voiture individuelle
- Une urbanisation dense et un habitat économe en énergie

La commune possède un potentiel pour le développement des énergies renouvelables. Il s'agit donc de favoriser leur installation, en cohérence avec l'identité paysagère et patrimoniale de la commune.

La commune présente d'une part une ressource en bois importante qui peut-être valoriser énergétiquement, par exemple par la mise en place de chaudières à bois pour les bâtiments communaux. Le développement de la filière bois s'inscrit dans le cadre du plan d'approvisionnement territorial des Communauté de communes d'Artuby Verdon et Pays de Grasse (mai 2014).

Le territoire jouit d'un fort ensoleillement qui peut être mis à profit pour l'énergie solaire. Il convient donc d'autoriser la mise en place de panneaux solaires, en premier lieu sur les toitures, notamment celles des bâtiments communaux, des bâtiments agricoles. Pour les constructions à usage d'habitation, l'installation de panneaux photovoltaïques pourra être autorisée dans certains secteurs, tout en veillant au respect de la qualité architecturale du village et des hameaux.

AXE 3. PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES NATURELS

1. Préserver et valoriser les grands espaces naturels du territoire

Nichée au centre d'un cirque de montagnes, la commune est très majoritairement occupée par des espaces naturels boisés.

L'enjeu consiste à préserver le caractère naturel de ces espaces à la fois pour maintenir les fonctionnalités écologiques de ces milieux et pour préserver les grands paysages naturels, qui constituent un atout certain pour le tourisme.

La commune a donc la volonté de préserver les grandes entités naturelles et en particulier :

- les grands plateaux ouverts du Plan de Canjuers, présentant des garrigues et des pelouses d'intérêt écologique
- Les bois du Monts Malay et du Monts Lachens, fortement perçus
- Les vallons des petits affluents de la Bruyère

La préservation de ces entités passe par la maintien d'une occupation du sol naturelle sur ces sites. La volonté de limiter l'extension de l'urbanisation et d'urbaniser en continuité de l'existant permet de ne pas impacter ces grands paysages.

2. Identifier et préserver les continuités écologiques : réservoirs de biodiversité et corridors aquatiques et terrestres

Le PLU dispose d'un outil permettant la préservation de la biodiversité : la Trame Verte et Bleue (TVB). La TVB est constituée de l'ensemble des milieux naturels, terrestres (trame verte) ou aquatiques (trame bleue) utilisée par la faune dans leur déplacement.

La commune s'engage donc à préserver ce réseau écologique en identifiant et en protégeant ces grandes composantes.

La commune, du fait de son caractère rural et peu urbanisé présente déjà une bonne perméabilité écologique à préserver.

Les réservoirs de biodiversité identifiés sur la commune sont les grands massifs boisés du Malay et du Lachens, ainsi que les vallées de la Bruyère et de ses petits affluents. Il s'agit de maintenir le caractère naturel de ces espaces mais également d'assurer une gestion forestière favorable au maintien de la biodiversité : exploitation durable, encadrement de la fréquentation, essences variées, maintien de milieux ouverts...

Les corridors écologiques, espaces naturels reliant entre eux les réservoirs, sont surtout constitués par le réseau hydrographique de la commune. L'enjeu consiste donc à préserver la ripisylve des cours d'eau. La préservation des corridors est également assurée par le maintien d'éléments de liaison entre les massifs forestiers : haies, petits bosquets, arbres isolés...

3. Maintenir les activités agricoles, permettant la gestion des milieux et la préservation des paysages emblématiques

Les espaces agricoles du territoire, constitués essentiellement de milieux ouverts pour le pâturage, présentent un enjeu à la fois pour le paysage et pour la biodiversité.

L'activité agricole, en particulier l'élevage, permet l'entretien et le maintien de paysages de pâturages de montagne, emblématique pour le territoire.

L'agriculture permet également de préserver des milieux ouverts et perméables pour la faune. Les milieux agricoles constituent ainsi une « trame jaune », espace relais de la trame verte et bleue.

La commune s'engage donc à maintenir l'activité agricole en réaffirmant l'occupation du sol agricole de ces espaces.

3. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET LES NUISANCES

1. Prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement : risques feu de forêt et mouvements de terrain en particulier

La commune de La Roque-Esclapon est soumise à plusieurs risques, qui seront pris en compte dans le document d'urbanisme.

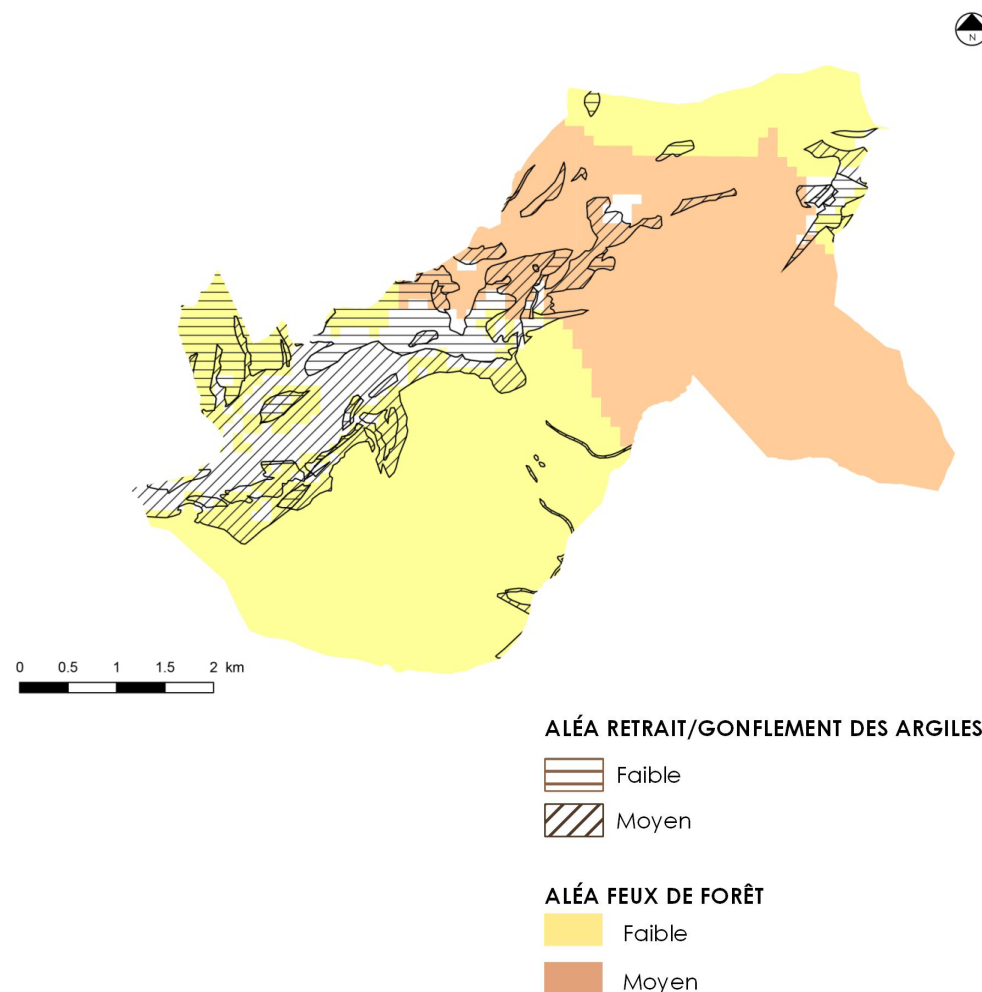
- Risque incendie : le territoire communal est couvert à 85 % de boisement et de garrigues, qui se trouvent ainsi en zone sensible au risque feu de forêt (aléa faible à moyen). La limitation de l'aménagement des zones à risque, le maintien de coupures de feu grâce au pastoralisme, ainsi que la mise en place d'un réseau de défense incendie adapté constituent des leviers d'action du PLU pour maîtriser le risque.

Le débroussaillage obligatoire des bois, forêts et landes, à proximité des habitations et en fonction du cadre juridique, sera demandé et des mesures concernant l'accès aux zones d'habitat soumises au risque seront prises (emplacements réservés pour élargissement de voie, aire de retournement pour les véhicules de secours...).

- Risque retrait/gonflement des argiles : la commune présente de nombreuses zones d'aléa-retrait gonflement des argiles de niveau moyen, pour lesquelles les constructions nécessitent des normes particulières. Cet aléa est à prendre en compte dans l'élaboration du PLU.

2. Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales

Le ruissellement des eaux pluviales est susceptible d'engendrer surcharge des réseaux et inondation. La limitation de l'imperméabilisation des sols sur les zones de ruissellement ou la mise en place de systèmes d'infiltration des eaux de pluies permettent de limiter ce ruissellement.



AXE 3. PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

4. PRENDRE EN COMPTE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le changement climatique sont des objectifs majeurs qui se sont concrétisés par la loi de programmation et de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement I (9 août 2009) et II (12 juillet 2010) qui visent notamment à réduire la part de la voiture.

1. Encourager le covoiturage

Compte-tenu de l'importance des déplacements domicile-travail, le covoiturage représente un levier d'actions potentiel important pour limiter le trafic automobile. Pour cela la commune devra travailler sur :

- les moyens d'information et de mise en relation des usagers
- l'aménagement et la sécurisation d'un site de covoiturage

La localisation d'un point de covoiturage sur le même parking apparaît judicieux et permettrait une identification facile

2. Optimiser et organiser le stationnement

La Roque-Esclapon possède une offre en stationnement largement dimensionnée par rapport à son territoire. L'objectif de la commune est d'améliorer cette offre au niveau de la qualité des aménagements publics (répartition des espaces, mobilier urbain, végétalisation, etc.)

La commune a la volonté de diversifier son offre en réservant des emplacements pour l'accueil des camping-cars sur le parking situé derrière l'Auberge.

Une borne électrique, avec deux places, pour la recharge de véhicules électriques est en cours d'installation sur la commune.

3. Organiser les « modes doux » de déplacement

4. Améliorer la signalétique et accompagner le développement numérique

Aujourd'hui, le développement économique passe aussi par l'accès aux réseaux numériques. La réalisation d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) est menée par le Conseil Départemental du Var.

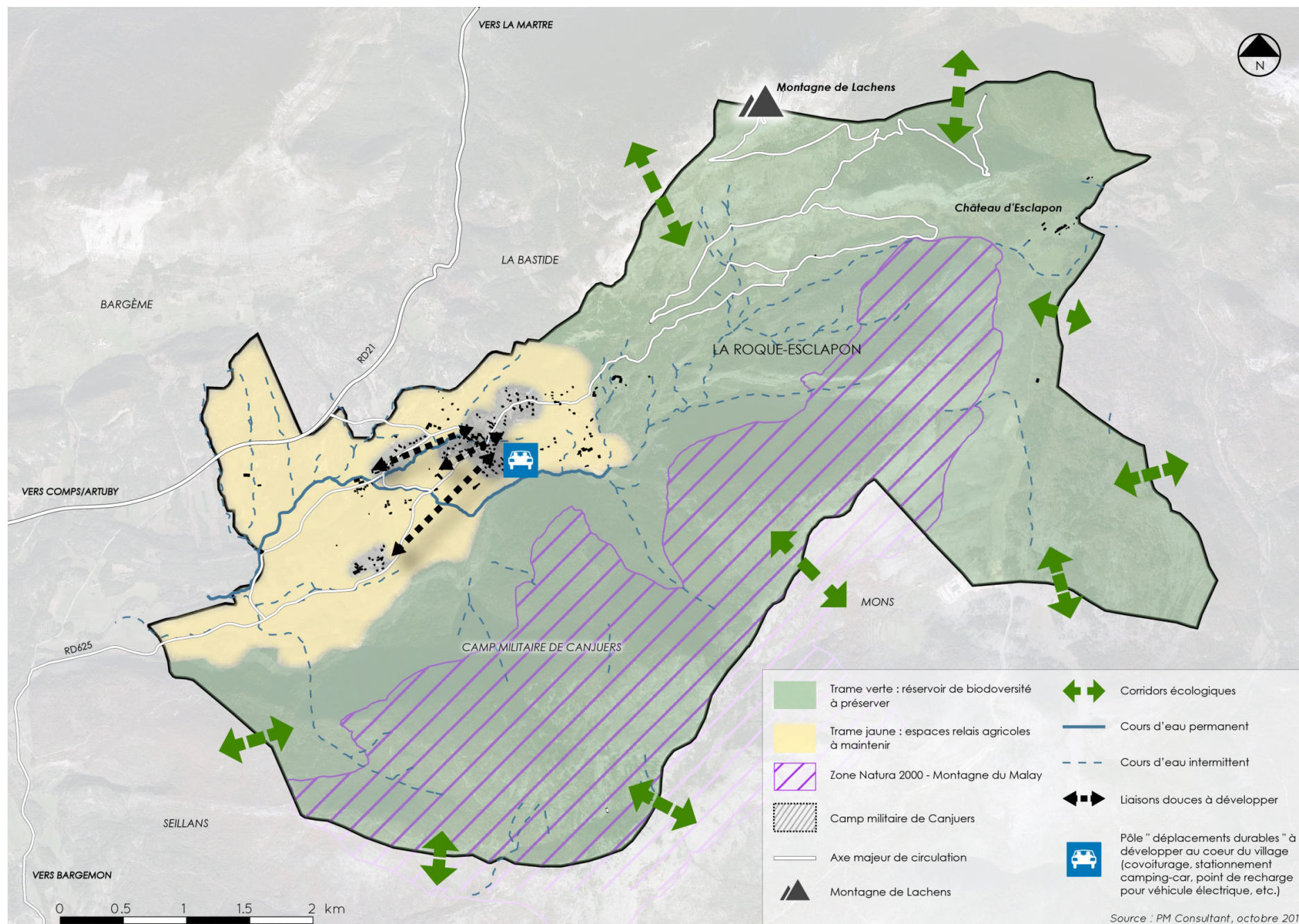
Le SDTAN est un outil stratégique et opérationnel qui a pour vocation de fixer les modalités de l'intervention publique dans le déploiement du très haut débit en favorisant la complémentarité des investissements privés-publics et un haut niveau de mutualisation des infrastructures.

L'enjeu est de pouvoir multiplier les zones de desserte en communications haut-débit hertziennes, faciliter le câblage des immeubles et espaces d'activité en fibre optique.

Il existe un partenariat entre le département et l'intercommunalité à travers une commission de pilotage de l'aménagement numérique du territoire (suivi du SDTAN) et d'autre part le collège territorial du Var (pour le suivi des opérations du syndicat mixte ouvert PACA THD).

La compétence concernant l'amélioration de la performance du réseau numérique est détenue par la Communauté d'Agglomération Dracénoise qui l'a transféré syndicat mixte ouvert PACA THD.

AXE 3. PRÉSERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ



SYNTHÈSE DU PADD

CARTE DE SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

